

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_4
id. 1617

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES
POUR LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE VACANCES JEAN
BAYLET À MIMIZAN PLAGE
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE FOURNITURES**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le but d'approvisionner la cuisine du Centre départemental de vacances « Jean Baylet » à Mimizan-Plage, un marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires a été lancé. Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum et avec maximum, lancé en lots séparés dans les conditions suivantes :

<i>Lot n°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant minimum annuel HT</i>	<i>Montant maximum annuel HT</i>
1	Epicerie	0,00 €	20 000,00 €
2	Fruits et légumes frais	0,00 €	5 000,00 €
3	Goûters	0,00 €	3 000,00 €
4	Produits laitiers et avicoles, produits frais divers	0,00 €	20 000,00 €
5	Produits surgelés	0,00 €	25 000,00 €
6	Produits d'entretien, protection, emballage	0,00 €	10 000,00 €

Les marchés seront passés pour un an et reconductibles trois fois de manière tacite pour une durée d'un an.

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant maximum sur 4 ans supérieur à 207 000 € HT, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 28 octobre 2014 sur le site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La date limite de remise des plis était fixée au 12 décembre 2014 à 16 heures 30.

Sur quinze dossiers de consultation demandés, huit entreprises ont déposé leur pli dans les délais et conditions requis.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix, rabais sur prix catalogue : 50 %
- Etendue de la gamme, modalités d'organisation de la prestation : 50 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 26 janvier 2015, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions telles que présentées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - l'ensemble des marchés avec les sociétés suivantes :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>
023-15	1	Epicerie	TRANSGOURMET
024-15	2	Fruits et légumes frais	SIMEXPA PRIMADOUR
025-15	3	Goûters	TRANSGOURMET
026-15	4	Produits laitiers et avicoles, produits frais divers	TRANSGOURMET
027-15	5	Produits surgelés	TRANSGOURMET

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>
028-15	6	Produits d'entretien, protection, emballage	SODISCOL

- Toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET